

A S S E M B L É E      N A T I O N A L E

X I V <sup>e</sup>      L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

- Audition, ouverte à la presse, conjointe avec la commission des Affaires culturelles et de l'éducation, de M. Mathieu GALLET, président-directeur général de Radio France, sur l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens de Radio France ..... 2
- Présences en réunion ..... 20

Mercredi

10 décembre 2014

Séance de 16 heures 30

Compte rendu n° 49

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

**Co-Présidence de  
de M. Gilles Carrez,  
*Président***

*puis de*  
**M. Dominique Lefebvre,  
*Vice-président,***

**et de**  
**M. Patrick Bloche,  
*Président de la  
commission des  
Affaires culturelles  
et de l'éducation***



*La Commission procède à l'audition, ouverte à la presse, commune avec la commission des Affaires culturelles et de l'éducation, de M. Mathieu Gallet, président-directeur général de Radio France, sur l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens en 2013.*

**M. le président Patrick Bloche.** Monsieur le président-directeur général, bien que vous ayez été nommé en février 2014, il vous revient de nous présenter les réalisations de Radio France en 2013 au regard des prévisions du contrat d'objectifs et de moyens – COM. Cette rencontre annuelle avec les commissions parlementaires sera aussi l'occasion d'échanger sur l'actualité – fort riche – de l'entreprise, sur la mise en œuvre de votre projet stratégique – que vous aviez présenté à la commission des Affaires culturelles en juin dernier – et, éventuellement, sur les difficultés que vous avez rencontrées depuis votre prise de fonctions – le terme « éventuellement » étant une formule d'usage.

Je souhaite évoquer quelques points préoccupants. Si les audiences de France Culture et de France Musique se sont stabilisées en 2013 et que celle de France Bleu a connu une belle progression, celles de France Inter, de France Info et de FIP se sont dégradées. Quant à l'audience du Mouv', de 0,4 %, elle reste très inférieure à la cible fixée par le COM – nous avons déjà soulevé cette question à plusieurs reprises. Vous avez été nommé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel – CSA – sur la base d'un projet stratégique qui comporte notamment des propositions destinées à redresser les audiences. Quel bilan peut-on faire des premiers mois de mise en œuvre de cette nouvelle stratégie ? D'autre part, avez-vous précisé votre nouveau projet pour le Mouv' dans le cadre de l'élaboration du prochain COM ?

Les objectifs fixés par le COM pour le chantier de la Maison de la radio n'ont été atteints ni du point de vue budgétaire ni en termes de calendrier. Avez-vous pu analyser les causes de cette dérive ? Quelles sont aujourd'hui les perspectives pour l'achèvement du chantier ? Nous pouvons deviner qu'il y aura des conséquences budgétaires. Quelles seront-elles ?

Lors de votre audition par la commission des Affaires culturelles en juin, vous aviez exprimé votre souhait de signer le nouvel accord collectif avant la fin de l'année. Cet objectif sera-t-il tenu ?

L'Assemblée a récemment adopté, en première lecture, le projet de loi de finances pour 2015. Quelle est votre analyse du cadre budgétaire fixé pour Radio France ?

**M. le président Gilles Carrez.** La commission des Finances et la commission des Affaires culturelles reçoivent conjointement, chaque année, les présidents des organismes qui ont signé un COM avec l'État et dont le financement représente un enjeu significatif. Tel est le cas de France Télévisions – dont nous avons reçu le président il y a deux semaines – et de Radio France. Le COM entre l'État et Radio France couvre la période de 2010 à 2014. En 2013, l'État a versé à Radio France environ 600 millions d'euros issus de la contribution à l'audiovisuel public.

Les COM étant signés au nom de l'État par le ministre de la Culture, par celui de l'Économie et par celui qui est chargé du Budget, ils intéressent les deux commissions, notamment le rapporteur spécial de l'une et la rapporteure pour avis de l'autre. À cet égard, je me félicite du travail que nos deux commissions mènent ensemble depuis plusieurs années.

Monsieur le président-directeur général, comment comptez-vous faire face à la nécessité d'accroître les ressources propres de Radio France ? Qu'en est-il de l'achèvement du programme de réhabilitation de la Maison de la radio et de son financement ? La réalisation de ce programme est engagée depuis plusieurs années et s'étalera encore sur quelques exercices.

Par ailleurs, vous étiez auparavant à la tête de l'Institut national de l'audiovisuel – INA –, dont le siège se trouve dans ma circonscription. Nous avons toujours eu plaisir à travailler ensemble, et j'espère que vous continuerez, dans vos nouvelles fonctions, à résister aux éventuels projets de délocalisation de l'INA.

**M. Mathieu Gallet, président-directeur général de Radio France.** L'exercice est un peu compliqué pour moi : je suis amené à défendre le bilan de la dernière année complète du mandat de mon prédécesseur, Jean-Luc Hees. Je tiens d'ailleurs à lui rendre hommage. J'évoquerai brièvement l'exécution du COM en 2013, car je suppose que vous vous intéressez également à la situation actuelle de l'entreprise, ainsi qu'aux perspectives pour 2015 et pour les années suivantes.

Le rapport d'exécution du COM pour 2013 a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration de Radio France – je salue au passage M. Michel Françaix, qui y représente l'Assemblée nationale. En voici les grandes lignes. En 2013, Radio France a réuni 13,5 millions d'auditeurs et a atteint une audience globale de 23,1 %. En décembre 2013, nous avons célébré les cinquante ans de la Maison de la radio. À la rentrée de 2013, nous avons ouvert France Bleu Saint-Étienne Loire, quarante-quatrième station du réseau France Bleu. En février 2013, l'Association française de normalisation – AFNOR – a décerné à Radio France le label Diversité, événement important pour l'entreprise. Ce label nous oblige, pour les années à venir, à veiller à ce que la société soit représentée dans sa diversité, tant sur les antennes qu'au sein de la société. En ce qui concerne la réhabilitation de la Maison de la radio, l'année 2013 a vu la réouverture du studio 104, entièrement refait, et le lancement de la phase 4 du chantier.

En 2013, Radio France a développé ses coopérations avec les autres médias de l'audiovisuel public. Elle a notamment renouvelé, en janvier 2014, sa convention avec l'INA – je remercie Catherine Sueur qui, à l'époque, négociait âprement ce texte au nom de Radio France ; le résultat me semble équilibré. Dans son avis sur l'exécution du COM, le CSA a néanmoins relevé que les synergies entre Radio France et les autres entreprises de l'audiovisuel public restaient insuffisantes. Il s'est notamment étonné de la faible captation et diffusion des programmes et des concerts de Radio France par France Télévisions, et a appelé à renforcer les coopérations sur le numérique.

S'agissant de l'exercice 2014, j'ai présenté devant la commission des Affaires culturelles, en juin, le projet sur lequel j'ai été désigné par le CSA en février. Depuis la rentrée, un travail considérable a été accompli ; les auditeurs que vous êtes l'ont certainement remarqué. Sous l'œil vigilant et exigeant de Frédéric Schlesinger, directeur délégué aux antennes et aux programmes, nos grilles ont été largement repensées par les six nouveaux directeurs d'antenne, dont trois sont des femmes : Laurence Bloch à la tête de France Inter, Marie-Pierre de Surville à la tête de France Musique et Anne Sérode à la tête de FIP – je m'étais engagé devant le CSA à nommer au moins deux directrices d'antenne.

Les résultats de la vague de mesure de l'audience pour les mois de septembre et d'octobre – à la différence de ce qui se fait pour les chaînes de télévision, l'audience des radios est mesurée non pas en continu, mais par vagues – sont plutôt encourageants pour Radio France dans son ensemble, notamment pour France Inter, dont les grilles ont connu des changements importants. France Info, qui est un de nos grands chantiers, est aussi repartie de l'avant, bien que le marché de l'information en continu soit difficile et très concurrentiel. Elle doit aujourd'hui se réinventer, en tenant compte de tous les médias qui proposent de l'information en continu, non seulement les chaînes de télévision, mais aussi les services numériques, notamment sur les téléphones portables. Un travail important a aussi été réalisé sur France Musique : les commentaires ont été réduits pour laisser davantage d'espace à la musique.

Les premiers résultats d'audience sont également satisfaisants pour les antennes qui ont connu une certaine continuité. France Culture, dont la grille a été peu modifiée, recueille une audience cumulée de 2,2 %. Chaque jour, plus de 1,2 million de personnes l'écoutent. Il s'agit d'un succès historique dont nous pouvons nous féliciter. Les résultats de France Bleu, qui n'a pas beaucoup évolué non plus à la rentrée, demeurent remarquables. L'enjeu est aujourd'hui de développer France Bleu en Île-de-France, où son audience reste trop confidentielle, et de continuer à étendre son maillage territorial, sachant qu'elle ne peut être reçue actuellement que par 85 % de la population française. Enfin, peu de changements sont à signaler pour FIP, qui enregistre toujours de très bons résultats dans les dix villes où elle est diffusée. Quant au Mouv', c'est un des chantiers les plus importants de l'entreprise. Nous nous sommes donné le temps de préparer sa relance, qui est prévue pour le début de l'année 2015.

L'autre événement marquant depuis la rentrée a été la réouverture au public de la Maison de la radio, le 14 novembre dernier. En deux jours et demi, nous avons accueilli 25 000 visiteurs – chiffre considérable –, qui ont assisté à des émissions, des concerts et des performances artistiques, dans le nouvel auditorium, au studio 104 ou dans les nouveaux studios publics. Quinze jours plus tard, nous avons organisé la quatrième édition de « Radio France fête le livre ». En deux jours, nous avons accueilli 12 500 visiteurs et plus de 300 auteurs venus à la rencontre du public. Radio France joue un rôle très important en matière de promotion du livre et de la lecture.

En outre, nous avons signé une convention avec les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture le 15 octobre dernier. Elle permet aujourd'hui à Radio France de recevoir, chaque semaine, des élèves des écoles situées dans les trois académies de la région parisienne, pour participer à des ateliers pédagogiques autour de l'éveil musical ou de l'éducation aux médias. Ces enfants créent une ambiance joyeuse au sein de la Maison de la radio. L'aspect pédagogique est essentiel pour nous : l'enjeu est non seulement de diversifier nos publics, mais aussi de préparer les auditeurs de demain.

Ces éléments sont tout à fait encourageants. Nous allons poursuivre notre travail. Ainsi que je l'ai indiqué, nous procédons actuellement à une refonte du Mouv', mais nous ne nous interdisons pas de faire évoluer les grilles des autres antennes.

Nous devons mener toutes ces actions dans un contexte budgétaire très contraint. Ainsi que je l'ai annoncé à l'encadrement hier, nous avons décidé de reporter à la fin du mois de janvier le conseil d'administration qui devait se tenir le 19 décembre pour adopter le budget pour 2015, afin de continuer les échanges avec nos tutelles, non seulement le ministère de la Culture et de la communication, mais aussi l'Agence des participations de l'État et la

direction du budget. Nous devons avancer sur le plan d'affaires, qui constitue une partie importante et structurante du projet sur lequel j'ai été désigné par le CSA, et inscrire la trajectoire financière dans le cadre du COM pour la période de 2015 à 2019. Nous devons signer ce nouveau COM avant la fin de l'année, mais nous ne serons pas en mesure de le faire, pour les raisons budgétaires que j'ai évoquées.

L'annonce que j'ai faite hier aux équipes est sérieuse : avec la dotation issue de la contribution à l'audiovisuel public qui nous est attribuée pour 2015, nous ne sommes pas en mesure de présenter un budget à l'équilibre. Pour la première fois dans l'histoire de Radio France, son budget accusera donc un déficit, important, d'environ 20 millions d'euros. Celui-ci s'explique assez simplement par un certain nombre d'événements : le début de l'amortissement des travaux de réhabilitation de la Maison de la radio – une partie du bâtiment a été livrée, mais le chantier se poursuit ; une revalorisation des impôts que nous acquittons, notamment de la taxe foncière, désormais calculée sur la base d'une valeur locative supérieure ; l'accroissement global de nos charges de structure, notamment de la masse salariale, qui représente 60 % de nos charges d'exploitation car, à la différence de France Télévisions, Radio France produit elle-même tous ses programmes ; enfin, un phénomène de « débasage », dans la mesure où l'économie que nous avons réalisée en 2013 en obtenant un rabais sur nos frais de diffusion après renégociation de notre contrat avec Télédiffusion de France – TDF – ne se retrouve plus dans le budget des exercices suivants.

Or, nous avons des projets à financer. Nous devons notamment faire des investissements dans le numérique, afin de distribuer nos programmes sur les nouveaux réseaux, non seulement sur les sites internet mais, plus encore aujourd'hui, à travers les applications pour téléphones portables et tablettes – c'est essentiel pour la radio qui est, historiquement, un média compatible avec la mobilité. D'autre part, nous devons poursuivre le développement de la « radio visuelle » : en publiant nos vidéos sur les réseaux sociaux, nous diffusons nos programmes auprès d'un public plus jeune et plus diversifié. Enfin, le chantier de réhabilitation de la Maison de la radio se poursuit, malgré l'incendie que nous avons subi le 31 octobre dernier. Je laisserai le soin à Catherine Sueur, directrice générale déléguée, de présenter ce point de façon plus détaillée.

D'une manière générale, la situation financière de Radio France est particulièrement compliquée. Notre dialogue avec les tutelles porte actuellement sur les perspectives suivantes : un retour à l'équilibre dans le cadre du COM, en partant du présupposé que la dotation financière accordée à Radio France resterait stable au moins jusqu'en 2017. Nous discutons également de certaines mesures destinées à améliorer notre compte de résultat. En vertu du cahier des missions et des charges de Radio France, qui date de 1987, nous ne pouvons diffuser de la publicité que pour les entreprises publiques, parapubliques ou d'intérêt général. Or, le secteur public de 2015 n'est plus tout à fait celui de 1987 : le nombre d'annonceurs potentiels s'est réduit. Nous avons donc demandé aux tutelles de modifier le cahier des missions et des charges pour desserrer cette contrainte. Nous souhaitons accueillir de nouveaux types d'annonceurs, tout en maintenant la forte limitation horaire des plages publicitaires, qui différencie les antennes de Radio France du secteur marchand.

D'autres dispositions du cahier des missions et des charges concernent les programmes en langue régionale, qui sont actuellement diffusés sur les ondes moyennes de Radio France. Si nous souhaitons dégager des moyens en cessant d'émettre sur les grandes ondes et les ondes moyennes – cela nous coûte, au total, environ 15 millions d'euros par an –, il faut donc trouver une solution pour continuer à diffuser ces programmes dans les régions concernées, notamment l'Alsace, la Bretagne, le Pays basque et la Corse. Le numérique devrait nous permettre de le faire assez facilement.

Les travaux que nous menons en parallèle sur le cahier des missions et des charges, sur le plan d'affaires et sur le COM sont complexes. Selon moi, Radio France arrive aujourd'hui à un tournant historique. Son modèle était celui d'une entreprise financée à 90 % par une ressource publique qui augmentait d'année en année. Or, tel n'est plus le cas depuis trois ans : celle-ci a baissé de 8,4 millions d'euros en valeur absolue entre 2012 et 2015, alors que nos charges continuent à augmenter, notamment la masse salariale, qui s'accroît de plus de 4 millions d'euros chaque année.

Ces dernières années, l'entreprise a pu absorber le choc en faisant des efforts sur sa gestion courante, en mettant en place une direction des achats – qui gère désormais plus de 80 % des opérations – et en renégociant un certain nombre de contrats. Or, nous touchons aux limites de l'exercice : la politique du rabot ne suffit plus pour que l'entreprise puisse se développer et mener à bien les projets sur lesquels j'ai été désigné par le CSA. Nous devons donc faire des choix. Nous discutons des différentes hypothèses avec l'État, et j'espère que nous serons tombés d'accord avec nos tutelles dans les prochaines semaines sur les priorités à établir afin de continuer à assumer pleinement nos missions.

À cet égard, notre mission première consiste à offrir la gamme de programmes la plus étendue et la plus variée possible, afin de toucher tous les publics. On ne saurait concevoir un service public financé par tous qui ne s'adresserait qu'à quelques-uns ! Pour atteindre de nouveaux publics, nous travaillons sur les programmes, sur les antennes et sur la distribution. Le numérique est une occasion à saisir, mais il représente aussi un coût. Tel est l'état des discussions que nous menons actuellement.

**Mme Martine Martinel, rapporteure pour avis de la commission des Affaires culturelles pour les crédits de l'audiovisuel et les avances à l'audiovisuel public.** Ainsi que vous l'avez indiqué, monsieur le président-directeur général, l'exercice est un peu singulier : nous évoquons avec vous l'exécution du COM en 2013, alors que vous n'étiez pas encore entré en fonctions à cette époque. Je me concentrerai donc sur le présent et sur l'avenir de Radio France.

Il ressort de l'avis du CSA sur le rapport d'exécution du COM pour 2013 que les objectifs n'ont pas tous été atteints et que la plupart des antennes de Radio France ont vu leur audience baisser, à l'exception de France Culture. Depuis la rentrée, toutefois, France Inter est en bonne position, et le « 7/9 » de Patrick Cohen est redevenu *leader*.

Lors de votre nomination, vous avez hérité d'un établissement qui est soumis, pour la première fois, aux mêmes contraintes budgétaires que les autres sociétés de l'audiovisuel public. Auparavant, Radio France avait été, semble-t-il, protégé par de bonnes fées ! Ainsi que vous l'avez indiqué, la situation financière du groupe est problématique. Vous avez aussi hérité du chantier de réhabilitation de la Maison de la radio, à propos duquel le CSA a relevé, dans son avis, qu'aucun des six indicateurs cibles n'avait été respecté. Vous avez hérité, enfin, d'un accord collectif inabouti.

Vous avez insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de faire des « choix structurants » – propos qui a été repris hier dans un article publié sur [lemonde.fr](http://lemonde.fr). Pourriez-vous détailler ces choix ? S'agissant du chantier, avez-vous les moyens d'intervenir pour modifier son coût final ? Comment ? Êtes-vous en mesure d'indiquer une date, même approximative, pour l'achèvement des travaux ?

Au cours des auditions que j'ai menées en préparant mon rapport pour avis, de nombreux interlocuteurs ont souligné les défaillances en matière de gestion des ressources humaines à Radio France. Qu'en est-il depuis que vous êtes à la tête du groupe ? Existe-t-il une véritable direction des ressources humaines ? Comment est-elle structurée ? Quel est l'état de l'emploi au sein de l'entreprise ? Où en est l'accord collectif ? Quel est le sort réservé aux salariés précaires, notamment aux journalistes, qui nous alertent fréquemment ?

Ainsi que vous l'avez relevé, le budget de l'établissement est contraint. Outre l'élargissement du cadre en matière de diffusion de la publicité, que vous avez évoqué, quelles pistes envisagez-vous pour faire face à cette contrainte ? Avez-vous toujours l'intention de réduire la mise à disposition gratuite des *podcasts* ?

Radio France connaît un certain retard en matière numérique. Vous avez montré à plusieurs reprises votre intérêt pour le sujet, notamment au moment de votre nomination par le CSA. Pourriez-vous nous en dire davantage ?

Mme Saragosse, présidente-directrice générale de France Médias Monde, a évoqué hier, lors de son audition, des collaborations avec Radio France. Avec quelles autres sociétés de l'audiovisuel public envisagez-vous d'établir des partenariats ? Vous avez cité l'INA ; qu'en est-il de France Télévisions ou d'Arte ?

Quelle est votre ambition à l'égard du jeune public ? Les grilles font-elles déjà une place à des programmes qui lui sont destinés ?

Vous avez déclaré à plusieurs reprises que la musique était l'une de vos préoccupations. Quelle place entendez-vous lui donner sur les différentes antennes de Radio France ? Vous avez largement modifié la direction et la structure de France Musique. Mesurez-vous déjà les effets de ces changements ? Quels sont-ils ? Par ailleurs, les quatre formations musicales de Radio France sont prestigieuses, mais aussi fort coûteuses, et leurs programmations se recoupent parfois. Où en est votre réflexion quant à leur avenir ?

L'audience du Mouv', antenne chère au cœur de votre prédécesseur, est relativement faible : 0,4 %. La situation s'est-elle améliorée depuis la rentrée ? Vous aviez défini une stratégie axée sur les cultures urbaines. Qu'en est-il concrètement ? Quels ont été les retombées en termes d'audience ?

Vous avez indiqué que votre équipe faisait une large place aux femmes. Est-ce également le cas s'agissant des experts ?

**M. le président Gilles Carrez.** Le COM portait sur la période de 2010 à 2014. Quel a été l'écart, pour chacune des cinq années, entre les recettes inscrites dans le COM et celles qui ont été effectivement réalisées ?

**M. Michel Françaix.** Disons-nous les choses franchement, monsieur le président-directeur général : vous avez hérité d'une situation qui n'est pas nécessairement facile, et vous avez obtenu des résultats positifs dans certains domaines, plus mitigés dans d'autres, mais il est de toute façon trop tôt, au bout de six mois, pour porter un jugement sur ce qui fonctionne bien ou moins bien.

L'audience de France Culture est presque miraculeuse, et je m'en félicite. À France Musique, il y a certainement du travail à faire. En ce qui concerne France Info, la bouteille est, selon le point de vue, à moitié vide ou à moitié pleine : l'audience baisse, mais reste bien supérieure à celle des radios d'information en continu à l'étranger, en Europe ou ailleurs. France Bleu enregistre de bons résultats. Quant à l'audience de France Inter, elle remonte après avoir beaucoup baissé. Les mauvaises langues diront sans doute que la grève n'a pas facilité les choses : cela prend toujours du temps de récupérer les points perdus.

Vous avez raison d'insister sur la recherche de nouveaux publics et sur la nécessité de s'adresser aux jeunes auditeurs. Cela passera par le développement du numérique, mais aussi par les choix que vous serez amené à faire en matière de programmes.

S'agissant des difficultés budgétaires, vous avez indiqué très clairement que votre prédécesseur et vous-même aviez déjà réalisé les économies qui pouvaient l'être. Elles étaient nécessaires, mais demeurent modestes. La situation de déséquilibre que vous nous annoncez, avec un déficit de l'ordre de 20 millions d'euros, exige des économies d'une tout autre ampleur. Et l'éventuelle fermeture du Mouv' ne suffira pas à régler le problème !

Le dialogue et la réflexion que vous menez avec les tutelles sont utiles et légitimes, mais l'État sera-t-il en mesure de vous donner des assurances pour l'avenir ? Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que nous n'échapperons pas à un certain nombre de décisions fermes. Certes, choisir, c'est renoncer ; mais gouverner, c'est choisir !

Nous voyons bien où sont les difficultés : le coût et la progression du chantier de la Maison de la radio, une masse salariale qui restera toujours élevée, le coût des formations musicales. Certes, ces dernières constituent un outil exceptionnel, mais il faudra bien se poser un certain nombre de questions, notamment en ce qui concerne la complémentarité de leurs répertoires et la possibilité de les financer toutes les quatre.

Il vous est sans doute difficile de nous faire part dès aujourd'hui de vos choix, mais il est temps de lancer ce débat. Quelles premières pistes envisagez-vous pour faire des économies ?

**M. Franck Riester.** Merci de nous avoir présenté de manière synthétique la situation de l'entreprise, monsieur le président-directeur général.

Certes, nous ne pouvons pas ne pas nous étonner de la dérive du coût de la réhabilitation de la Maison de la radio, mais le nouvel auditorium – certains d'entre nous étaient présents à son inauguration – est une fierté pour tout le personnel, pour Paris et pour notre pays ! Il constituera un outil exceptionnel au service de la musique.

Je souhaite soulever deux points majeurs concernant l'aspect budgétaire. D'abord, je trouve incroyable que nous ne parvenions pas à instaurer une relation normale entre l'État et les établissements publics dans notre pays. La dotation budgétaire inscrite au COM pour l'année 2014 était de 648 millions d'euros. Or, l'État n'a finalement versé que 615 millions à Radio France. Comment peut-on justifier une telle différence ? L'État ne peut pas demander aux établissements publics de pratiquer une gestion rigoureuse, voire de réaliser des économies, s'il ne tient pas ses engagements en matière de financement ! Messieurs les présidents, ne pourrions-nous pas nous entendre collectivement – Gouvernement, Parlement, établissements publics, élus de droite comme de gauche – pour faire en sorte que l'on définisse des missions claires dans les COM et que les ressources promises soient au rendez-vous pendant cinq ans ? Cela devrait être, selon moi, une préoccupation essentielle.



Ensuite, je m'étonne de l'attitude de l'État à l'égard de l'audiovisuel public, pour ne pas dire qu'elle me révolte. Il y a quelques années, pour compenser la suppression de la publicité après vingt heures sur France Télévisions, l'État a décidé de créer une taxe sur le chiffre d'affaires des fournisseurs d'accès à l'internet – FAI –, dite taxe « telco », ainsi qu'une taxe sur les recettes publicitaires des chaînes privées. Le produit de la taxe « telco » s'élève à environ 300 millions d'euros par an – 274 millions en 2013. Or, en 2015, la dotation budgétaire versée par l'État à l'audiovisuel public ne sera que de 160 millions. Cela signifie donc que l'État gardera 140 millions en 2015, et plus encore dans les années à venir, puisque la dotation à l'audiovisuel public sera supprimée d'ici à 2018 ! Comment peut-on encore dire aux FAI que la taxe que l'on prélève sur leur chiffre d'affaires contribue au financement de l'audiovisuel public ? Et comment s'étonner que le déficit de Radio France puisse atteindre 20 millions d'euros en 2015, alors que l'État ponctionne ainsi 140 millions sur le produit d'une taxe conçue et votée pour soutenir l'audiovisuel public ? Monsieur le président de la commission des Finances, il s'agit, là encore, d'un dysfonctionnement majeur de notre dispositif fiscal !

J'aimerais connaître votre avis sur ces deux points, monsieur le président-directeur général, même s'il est peut-être délicat pour vous d'en parler.

Par ailleurs, France Télévisions mène un travail très important de rapprochement des rédactions. Est-ce une piste que vous envisagez à Radio France ?

Convient-il, selon vous, de revoir le bouquet de stations de Radio France ?

Dans plusieurs groupes privés, le développement de la radio filmée constitue une évolution majeure. Ainsi que vous l'avez souligné, celle-ci permet notamment une présence sur l'internet et sur les réseaux sociaux. Pouvez-vous décrire plus précisément votre plan d'action en la matière ?

**M. le président Gilles Carrez.** Nous sommes confrontés au problème suivant : comment répartir les efforts d'économie entre le budget de l'État et celui des opérateurs ? Depuis la loi de finances pour 2012, le produit des taxes affectées aux opérateurs est soumis à un écrêtement : lorsqu'il dépasse un certain montant, le surplus est reversé au budget de l'État. Cette méthode, compréhensible dans son principe, entre cependant en complète contradiction avec les COM qui ont été conclus avec certains opérateurs. Ainsi que le souligne Franck Riester, l'État devrait s'en tenir aux montants de ressources inscrits dans les COM, quitte à afficher des baisses de dotations – il est normal que les opérateurs participent à l'effort général. À défaut, la notion même de contrat est remise en cause.

Lors du colloque sur le financement des transports terrestres qui s'est tenu hier à l'Assemblée, nous avons constaté avec Philippe Duron que le même problème se posait pour l'Agence de financement des infrastructures de transport en France – AFITF.

**M. le président Patrick Bloche.** Je suis sensible à votre appel, monsieur Riester. Permettez-moi néanmoins de vous faire part, modestement, de mon intime conviction : si l'on n'avait pas supprimé la publicité après vingt heures sur France Télévisions en 2008, de manière aussi brutale et sans étude d'impact préalable – Gilles Carrez et moi étions d'accord sur ce point au sein de la Commission Copé –, nous n'aurions pas assisté à cette déstabilisation durable de France Télévisions, qui se répercute aujourd'hui sur les autres opérateurs de l'audiovisuel public, notamment sur Radio France. France Télévisions a perdu alors 450 millions d'euros de recettes publicitaires. Or, le produit de la taxe qui s'y est substitué a été, dès l'origine, inférieur à ce niveau, puisqu'il était de l'ordre de 150 à 200 millions.

**M. Franck Riester.** Plutôt 300 millions.

**M. le président Patrick Bloche.** Non, pas à l'époque. Le budget de l'État a donc été sollicité pour compenser cette différence. De plus, nous avons vécu un certain temps dans l'incertitude, puisqu'un contentieux est apparu avec Bruxelles sur la taxe. Il a été tranché depuis lors.

**Mme Barbara Pompili.** Je laisse ce débat aux spécialistes ! Pour ma part, je m'exprimerai en tant que membre de la commission des Affaires culturelles.

Comme nous vous avons auditionné en juin dernier, certaines de mes remarques ne vous étonneront probablement pas, monsieur le président-directeur général. S'agissant du chantier du numérique, le rapport d'exécution du COM pour 2013 fait état de progrès, et je connais votre engagement en la matière. Ce sont là des points très positifs. Néanmoins, je rappelle notre opposition à toute remise en cause de la gratuité de l'accès aux *podcasts*, ainsi qu'à la plateforme musicale RF8. À ce propos, avez-vous avancé sur le rapprochement entre RF8 et FIP, que vous aviez évoqué en juin dernier ?

Dans son avis sur le rapport d'exécution du COM pour 2013, le CSA regrette un manque de coopération entre Radio France et France Télévisions en matière de diffusion de concerts. Au sein de cette commission, nous sommes nombreux à souhaiter que l'enjeu de la coopération soit abordé à l'aune des potentialités offertes par le numérique : Radio France et France Télévisions doivent développer des offres numériques communes. Il est souvent question, notamment, d'une plateforme numérique dédiée à l'information avec France 24, France Info et RFI, chaque chaîne mettant ses spécificités au service de tous. Cette offre numérique commune et publique pourrait être une source d'enrichissement culturel, à condition que ce projet soit partagé par l'ensemble des équipes, c'est-à-dire tant par les salariés que par les directions.

Nous attendons toujours le rapport du CSA sur la radio numérique terrestre – RNT –, qui constitue l'autre grand défi numérique pour Radio France. En faisant le parti de la RNT, vous pourriez résoudre les problèmes de maillage territorial de France Info ou de France Bleu. La RNT a aussi été identifiée comme un remède à la perte d'audience, car elle garantit partout une réelle qualité d'écoute. Lors de votre audition en juin dernier, vous aviez semblé plutôt réservé sur ces perspectives. Compte tenu des potentialités de la RNT et du contexte d'inflexion de l'audience, votre position a-t-elle évolué depuis lors ?

Concernant l'audience, justement, le vieillissement du public et l'éloignement des classes populaires sont deux phénomènes problématiques. Que comptez-vous faire pour inverser la tendance ?

À cet égard, nous sommes inquiets pour l'avenir du Mouv'. Les changements fréquents de ligne éditoriale ont probablement joué dans la détérioration constante de son audience. Aussi, même si je suis d'accord avec l'objectif de mieux cibler les jeunes, un nouveau bouleversement de sa grille en 2015 ne risque-t-il pas d'être contre-productif ? Cela dit, j'ignore quelles sont les bonnes solutions pour le Mouv'. De manière générale, il demeure nécessaire de clarifier les identités des différentes chaînes.

J'insiste sur l'importance de France Bleu. Vous connaissez l'attachement des écologistes aux identités régionales. Or, les analyses du CSA sont inquiétantes – notons, au passage, que le Conseil regrette le manque de données lui permettant d'évaluer les gains en termes de volume d'antennes locales. Aussi, nous souhaiterions avoir l'assurance que France Bleu est vraiment à même de développer son réseau.

S'agissant du nouvel auditorium, vous avez récemment fait part de votre volonté de l'ouvrir à un public plus diversifié, tant du point de vue social qu'en termes d'âge, en proposant des concerts moins formels et à des tarifs plus attractifs. Vous avez aussi annoncé la création d'ateliers pédagogiques pour que les enfants se familiarisent avec la musique classique. Nous vous soutenons totalement dans cette démarche. Pourriez-vous préciser votre projet pour les ateliers pédagogiques ? Envisagez-vous des liens entre ces ateliers et les projets éducatifs territoriaux mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ?

En matière de représentation de la diversité, l'obtention du label Diversité par Radio France en 2013 constitue une avancée. Néanmoins, les marges de progression restent grandes. J'ai bien pris note de la nomination de trois directrices de chaîne, que vous avez rappelée tout à l'heure, mais la présence des femmes à l'antenne et aux postes importants demeure insuffisante. Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes préconise de conditionner le versement des financements publics aux médias, aux éditeurs de manuels scolaires et aux communicants institutionnels – 4 milliards d'euros au total – au fait qu'ils luttent contre les clichés sexistes. D'autre part, je rappelle que l'obligation d'employer au moins 6 % de personnes en situation de handicap concerne aussi Radio France. Il n'est plus temps de tergiverser : le service public se doit d'être exemplaire en la matière !

Concernant les ressources humaines, pourriez-vous préciser les raisons pour lesquelles les négociations du nouvel accord collectif ont été interrompues ? La gestion des emplois précaires et des intermittents – je tiens à le répéter – requiert une attention particulière. Il convient de soulever la question de la « permittance » afin de trouver des réponses pérennes. J'y insiste : même si une gestion rigoureuse est nécessaire, il serait grave de penser que l'humain peut être la variable d'ajustement.

Enfin, nous nous interrogeons sur les dérapages importants du chantier de réhabilitation de la Maison de la radio. Quelles seront les répercussions financières du récent incendie ?

**M. Charles de Courson.** Êtes-vous favorable à un assouplissement du cahier des charges permettant d'accroître la part des recettes publicitaires ?

Quelles sont les causes du dérapage du coût du chantier de réhabilitation de la Maison de la radio, estimé à 18 % par le CSA ?

La part de la chanson d'expression originale française, pour laquelle le COM ne fixe pas d'objectifs, diminue de manière continue. Pourquoi ? Quelles mesures envisagez-vous pour inverser cette tendance ?

Après la chute des audiences de certaines radios en 2013, quels sont les espoirs de redressement pour 2014 ?

**M. Marcel Rogemont.** Au titre des réussites, je retiens France Bleu pour son taux d'audience mais aussi pour la qualité du travail des équipes sur l'ensemble du territoire. Autre satisfaction, France Culture dont l'audience se maintient à 2 % et qui est la fréquence la plus « podcastée ».

Sur le dossier de la Maison de la radio, quand le chantier s'achèvera-t-il et quel en sera le coût final ?

Vous avez été nommé avec un objectif de fusion des orchestres. Vous semblez avoir essayé de le mettre en œuvre. Allez-vous persister ou caler ?

Le CSA a développé un nouveau mode de calcul des populations desservies par les fréquences radio. Allez-vous solliciter la mesure de la couverture de Radio France ?

Le CSA appelle de ses vœux une coopération avec France Télévisions. Quels sont vos objectifs en la matière ? Cette piste est-elle vraiment intéressante ?

En juin dernier, je vous avais demandé quand je pourrai écouter la météo marine sur la FM. Plus généralement, quand comptez-vous proposer la suppression des ondes moyennes et éventuellement des grandes ondes ? Il y a là naturellement des économies à faire.

**Mme Annie Genevard.** L'inauguration de l'auditorium de Radio France au terme d'une rénovation longue et coûteuse, coïncide avec l'ouverture prochaine de la Philharmonie de Paris. Ces deux équipements, certes magnifiques et utiles, l'un pour l'Ouest et l'autre pour l'Est parisien, ont coûté près d'un milliard d'euros, hors fonctionnement. Ils sont la démonstration de la prédominance des investissements culturels en Île-de-France. Les équipements culturels sont en effet très inégalement répartis sur le territoire.

Ces salles partagent l'ambition de rendre la musique classique accessible au plus grand nombre, avec un volet pédagogique particulièrement affirmé. Mais on peut s'interroger sur le risque de redondance entre les deux structures, ou à tout le moins, sur les perspectives de collaboration entre ces dernières.

Le COM ne fixe pas d'objectifs chiffrés pour les programmes destinés au jeune public. Vous déplorez le vieillissement de vos auditeurs mais d'autres médias culturels – la télévision et le livre – ont su faire de la jeunesse un objectif prioritaire, avec un certain succès. Pourquoi la radio ne deviendrait-elle pas un support pour l'éducation du jeune public ? On sait que l'oreille capte beaucoup de choses sans le support de l'image. Cette initiation à la radio permettrait d'habituer les jeunes à un média qui leur deviendrait, une fois adultes, complètement naturel.

**M. Régis Juanico.** La quarante-quatrième radio locale du réseau de Radio France a été créée à Saint-Étienne en septembre dernier. Aujourd'hui, 85 % de la population est couverte par le réseau France Bleu. Malgré les contraintes budgétaires, envisagez-vous de créer une quarante-cinquième, voire une quarante-sixième station dans les prochaines années ?

La nouvelle station est idéalement placée puisqu'elle est à l'épicentre de la future région Auvergne et Rhône-Alpes. Quel bilan tirez-vous de cette première année d'existence, notamment en termes d'audience ?

Les stations et les rédactions locales sont un atout très fort. Les rédactions font preuve d'une réactivité et d'une connaissance du terrain très appréciable. Elles permettent aussi de relayer au niveau national une information fiable et documentée, à l'inverse de ce récent article paru dans *Le Monde*, dans lequel une journaliste ayant passé deux jours sur place faisait de Saint-Étienne la capitale des taudis.

**M. le président Patrick Bloche.** Pour m'y être rendu récemment, je confirme que Saint-Étienne est une ville magnifique en plein renouvellement urbain.

**M. Bruno Le Maire.** Je confirme la remarque du président s'agissant de Saint-Étienne.

Vous dites que le rabot ne suffit plus et que des changements courageux s'imposent. Radio France finance quatre formations musicales dont deux orchestres. Je vous propose de réduire dans les cinq années à venir ce nombre à une seule formation comprenant orchestre et chœur avec une ambition internationale. Ce format me paraît suffisant pour répondre aux exigences musicales de Radio France.

**M. Alain Rodet.** Vous avez nommé à la direction de France Musique Mme de Surville qui y a fait une arrivée tonitruante en sabrant sans ménagement dans la diffusion de la musique de jazz. Il est vrai qu'elle a dirigé le festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence.

Cette décision a créé beaucoup d'émotion. Je sais que le jazz a une audience peu importante et plutôt âgée. Je rappelle néanmoins que 400 festivals autour du jazz sont organisés en France chaque année. J'ai conscience que France Musique doit faire face à la concurrence de TSF Jazz et que France Inter propose avec « Summertime » une excellente émission.

La pétition signée par plusieurs milliers de musiciens et d'amateurs pour protester contre cette décision a circulé jusque dans la plus célèbre boîte de jazz de New York, *The Village Vanguard*. Avouez qu'on pourrait se passer de cette forme de publicité !

Peut-être pourriez-vous suggérer à Mme de Surville de faire preuve de plus de doigté dans sa pratique de la diversification musicale sur France Musique.

**M. Razy Hammadi.** Lors de la présentation de votre candidature devant le CSA, vous aviez insisté sur le lien entre information et image, sur les contenus numériques ainsi que sur les publics.

Or, sur ce dernier point, si la redevance est payée par tous, Radio France est-elle aujourd'hui une radio pour tous ? Je ne le crois pas. Ceux qui vous écoutent sont des « CSP+ », voire des « CSP++ ». Alors que le Président de la République a fait de la jeunesse la priorité de son quinquennat, la majorité de vos auditeurs ont plus de 55 ans.

Un contrat gagnant-gagnant est possible, aux termes duquel la démocratisation et le rajeunissement des antennes seraient la contrepartie d'assurances financières. Dans cette perspective, vous pouvez sans doute obtenir d'accroître vos ressources publicitaires avec le soutien des parlementaires de tous bords.

Je ne partage pas ce qui a été dit sur le Mouv'. L'audience, qui était de 0,8 % il y a quatre ans, a été divisée par deux. Ce n'est pas la qualité du produit qui est en cause mais celle de ses gestionnaires. Alors que 75 % des jeunes viennent à la radio par le biais de la musique, pendant trois ans, vos prédécesseurs ont choisi de proposer des *talks*, faisant douter de leur compétence. Quels sont vos projets pour le Mouv' ?

Comment peut-on vous aider ? J'ai apprécié votre référence, dans l'article évoqué par Martine Martinel, à des réformes structurantes plutôt que structurelles. La représentation nationale est prête à soutenir une réforme allant dans le sens du progrès et de la démocratisation.

Quant à la ventilation des moyens, les orchestres représentent 60 millions d'euros sur les 650 millions du budget de Radio France. Je n'ose pas évoquer les chiffres pour le Mouv'. Quel est le climat social alors qu'une redistribution est à l'ordre du jour ?

**Mme Sophie Dessus.** Vous êtes à la tête de radios auxquelles nous tenons car elles incarnent le service public, la France et l'excellence. Vous comprendrez donc la peine que je ressens en voyant certaines personnes se détourner de France Inter parce qu'elles n'y trouvent plus la qualité, l'originalité, la différence qu'elles attendent de la part de cette radio. Une radio de service public – comme la gauche, si j'osais cette comparaison – a vocation à faire rêver. Je sais que ce n'est pas toujours simple face aux réalités économiques. Mais, malgré les difficultés que vous rencontrez, quelles sont les solutions pour faire entendre de nouveau cette différence ? Que répondre à ceux qui regrettent que notre radio préférée cède parfois à la solution de facilité et à la mode du lynchage alors que votre public attend que soient cultivées la différence et la diversité ? S'il faut dire sur les ondes qu'il y a du noir, il faut aussi dire qu'il y a du rose.

Enfin, quelles solutions envisagez-vous d'apporter au problème des salariés précaires sur lequel nous sommes régulièrement interpellés ?

**M. Jacques Cresta.** Le renforcement des missions pédagogiques de Radio France, qui figure parmi les objectifs du COM, n'occupe pas la place qu'il mérite dans le rapport d'exécution. Je ne vous apprendrai pas que la radio peut être un outil extraordinaire d'accompagnement des apprentissages. Quels projets pédagogiques développez-vous ? Quels partenariats ont pu être noués avec des établissements scolaires ou culturels et avec le monde de l'éducation dans son ensemble ?

**M. Christophe Castaner.** Je ne m'épancherai pas sur les programmes car je considère que les médias ont aussi vocation à nous énerver.

Radio France a fait la démonstration de sa capacité à assumer les contraintes financières. Vous avez rappelé la politique d'achats et de contrôle des frais généraux mise en place par vos prédécesseurs qui a généré près de 87,6 millions d'euros d'économies depuis 2012. Aujourd'hui vous avez évoqué des choix structurants touchant notamment au périmètre de Radio France.

Êtes-vous en mesure d'évaluer l'impact financier des mesures que vous envisagez telles que l'élargissement des annonceurs ou le développement des produits dérivés ?

Le rapport du sénateur Jean-Pierre Leleux avait avancé plusieurs pistes d'économies. Disposez-vous d'un tableau de bord financier pour guider les arbitrages qui devront être réalisés dans le cadre du COM ?

**M. Jean-Louis Gagnaire.** Radio France a la difficile tâche de devoir concilier plusieurs missions parmi lesquelles la proximité.

Le réseau France Bleu est essentiel pour l'ensemble du territoire français. Le sérieux et le professionnalisme des rédactions favorisent une remontée de l'information de qualité. Ces dernières obligent les autres à faire preuve des mêmes qualités.

Je me félicite, malgré certains commentaires, de l'approche très sérieuse de la politique qui est proposée par Radio France, à la différence de certains de ses concurrents. Nous en avons besoin dans la période où nous sommes. Je souhaite que la radio participe au débat démocratique autrement que par des slogans. Radio France contribue à ce travail d'instruction civique.

Si les grandes institutions publiques ne participent à la création artistique, à la découverte des nouveaux talents et au soutien aux jeunes musiciens, qui le fera ? Il est vrai que cette mission est ingrate car elle est coûteuse et peu récompensée par le public.

Comment assumez-vous ce rôle qui s'apparente parfois au travail de certaines scènes nationales ou des opéras ? Même si le public n'est pas toujours au rendez-vous, je n'imagine pas qu'on abandonne cette mission. Je ne suggère pas non plus d'abandonner votre présence forte au plus près du terrain.

**M. le président-directeur général de Radio France.** Vos nombreuses questions prouvent l'attachement de la représentation nationale à cette belle maison qu'est Radio France, attachement qu'ont également manifesté les Français lors de l'incendie du 31 octobre au travers de nombreux messages de soutien.

Pour répondre au président Carrez sur le respect du COM, les engagements de l'État ont été tenus pendant les deux premières années mais sur les trois dernières années de l'exercice, le manque à gagner s'élève à 87,5 millions d'euros. C'est l'une des explications à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

La fragilité de l'entreprise a probablement été sous-estimée. Radio France est beaucoup plus dépendante que France Télévisions des ressources publiques, qui représentent 90 % de son budget. En outre, la marge de manœuvre est très restreinte : la masse salariale représente 60 % des charges ; les charges de diffusion s'élèvent à plus de 70 millions d'euros par an. De surcroît, cette marge de manœuvre a déjà été absorbée ces dernières années. Aujourd'hui, nous ne sommes plus en mesure d'assumer notre offre avec un budget qui s'est singulièrement atrophié.

Il est très compliqué de piloter une entreprise publique – et une entreprise, quelle qu'elle soit, car Radio France est une entreprise – lorsque le plan d'affaires, en l'occurrence le COM, n'est respecté que pendant deux exercices sur cinq et lorsque les ressources qui vous sont allouées ne sont pas garanties.

Les collaborateurs accordent à la signature du COM une importance inversement proportionnelle au temps que passe la direction à le négocier avec les tutelles : les négociations, qui ont commencé dès la fin du mois de juin, ne sont toujours pas terminées.

Alors que cet outil pourrait être très utile pour le pilotage de l'entreprise et pour le contrôle par l'État et la représentation nationale, il s'avère inadéquat si les obligations en termes de moyens qui incombent à l'État ne sont pas respectées, à charge pour l'entreprise d'atteindre les objectifs.

Radio France est la dernière des entreprises de l'audiovisuel public à n'avoir pas substitué un nouvel accord d'entreprise à la convention collective de 1984. Nous allons prolonger la négociation jusqu'à la fin du premier trimestre 2015 puisque des sujets importants – les CDD d'usage et le statut des musiciens – n'ont pas pu être abordés lors des séances programmées jusqu'au 9 décembre. Deux organisations syndicales ont signé le relevé de décisions sur les carrières, le système de rémunération et les emplois.

Les mesures pour revenir à l'équilibre sont structurantes car elles supposent de revoir le périmètre de nos activités, compte tenu des moyens qui nous sont alloués et de notre faible capacité à augmenter nos ressources propres. Pourtant, je souhaite améliorer ces dernières grâce à la diversification des annonceurs, à la location d'espaces, à des concessions, à l'organisation de manifestations payantes, ainsi qu'à des efforts sur la commercialisation des concerts. Jusqu'en 2013, RFI louait des espaces à la Maison de la radio pour un montant de 3,4 millions d'euros par an. Tant que le chantier n'est pas terminé, nous ne pouvons pas compter sur cette ressource.

Le chantier doit également être terminé car il est compliqué à vivre pour les collaborateurs. Faire de la radio tous les jours dans un bâtiment en travaux est particulièrement contraignant.

Il est néanmoins difficile de fixer une date d'achèvement pour le moment. Aujourd'hui, nous sommes dans la phase 4 qui porte sur la réhabilitation des portes F à D de la Maison de la radio. La dernière phase concerne les portes D à B. Une fois ce chantier fini – probablement fin 2017, début 2018, l'incendie ayant un peu ralenti sa progression –, les travaux ne seront pas terminés pour autant : les studios moyens, dans lesquels sont enregistrées notamment les fictions de France Culture ou des émissions en public, doivent être réhabilités. Radio France en a pris l'engagement auprès de la préfecture de police. Resteront ensuite les façades et les toitures.

Ces éléments font partie de la discussion sur le COM. Compte tenu de notre situation financière, sans un soutien de l'État, nous n'avons plus les moyens de financer une partie du chantier. Dans la période qui s'achève, la clé de répartition pour le financement était la suivante : un tiers d'autofinancement par Radio France et deux tiers par l'État au travers d'une dotation spécifique. Aujourd'hui, compte tenu des déficits et de la trésorerie qui va passer en négatif en 2015, nous n'avons plus les moyens d'assumer notre part de financement sans un soutien clair de l'actionnaire.

Le rapport de Mme Martine Martinel l'a souligné, plus le chantier dure, plus il coûte cher en fonctionnement. Le coût final, tel qu'arrêté par le conseil d'administration de Radio France le 24 avril, est estimé à 386 millions d'euros, en euros de 2009, soit avec l'inflation, 430 millions d'euros aujourd'hui. Les coûts de fonctionnement correspondent à la location des bâtiments dans lesquelles les équipes ont été installées provisoirement, aux différents déménagements – certaines équipes ont déjà déménagé trois fois. L'impossibilité de louer certains espaces nous prive, en outre, de recettes.



Tout ceci plaide pour que le chantier se termine le plus vite possible. D'autant que la situation tend les relations sociales. La directrice générale déléguée passe beaucoup de temps en comité d'hygiène et de sécurité. Le chantier ne contribue pas à améliorer le climat social.

Je cède la parole à Catherine Sueur pour revenir sur les causes des surcoûts.

**Mme Catherine Sueur, directrice générale déléguée de Radio France.** Le coût final estimé du chantier dépasse de 17 % ce qui avait été prévu en 2009 pour des raisons objectives. Il n'y a donc pas d'économies à attendre de l'avancée du chantier. Ces raisons sont au nombre de trois : le programme, qui a été établi en 2008, a été confronté aux changements des réglementations, notamment celle pour les personnes à mobilité réduite ou la sécurité incendie. Ces changements ont dû être introduits par avenant dans les marchés de travaux qui sont complexes à faire évoluer. Le surcoût s'explique ensuite par l'évolution des technologies. Le programme n'a pas été pensé en 2008 pour la radio visuelle. Les modalités de captation audiovisuelle dans l'auditorium n'ont pas été prévues non plus. Il a fallu intégrer ces évolutions dans le programme et là encore modifier les marchés de travaux. Enfin, à l'usage, on s'aperçoit que des adaptations des locaux sont nécessaires.

Parler de dérive des coûts me semble excessif d'autant plus que la complexité du chantier a été sous-estimée lorsque la décision de réhabiliter la Maison de la radio a été prise. Personne ne soupçonnait la difficulté de faire cohabiter un projet de maîtrise d'ouvrage publique comme il en existe très peu aujourd'hui à Paris et sept antennes de radio ainsi que quatre formations musicales.

**M. le président-directeur général de Radio France.** Monsieur Rodet, le jazz n'a pas disparu des programmes de France Musique. Je peux citer l'émission « Open jazz » d'Alex Dutilh, « Jazz club » d'Yvan Amar, « On ne badine pas avec le jazz » de Patrice Bertin, ou encore « All that jazz » d'Arnaud Merlin, sans oublier FIP et France Inter.

Quant à la musique classique, la grille de France Musique a été refondue pour laisser davantage de place à la musique et diminuer la part du commentaire. Le rétablissement des audiences à un niveau acceptable pour une radio qui dispose de plus de 500 fréquences prendra du temps. Nous faisons face à un concurrent qui propose de bons programmes, différents des nôtres, et qui doit pouvoir nous donner des idées.

Monsieur Rogemont, je n'ai pas proposé dans mon programme devant le CSA la fusion des orchestres. J'ai suggéré de revoir les identités de répertoire des deux orchestres pour une meilleure complémentarité, sachant que ceux-ci, pour la première fois, vont jouer dans la même salle. Cependant, la question posée aujourd'hui est de permettre aux formations musicales d'exercer pleinement leur mission, à Paris et en région. L'Orchestre national de France a, par nature, vocation à se produire dans les régions, notamment celles qui n'ont pas d'orchestre permanent. Alors que certaines régions possèdent de très belles salles de concert, la présence des orchestres de Radio France sur l'ensemble du territoire pourrait être renforcée aux termes du COM. Il est normal que ces orchestres, qui sont financés par la contribution à l'audiovisuel public, s'adressent à tous les Français.

Quant à la proposition assez radicale de M. Bruno Le Maire, qui est certainement inspirée par les exemples européens – au Danemark, aux Pays-Bas, en Italie et même en Allemagne, des orchestres fusionnent –, la question continuera à se poser. Mais, fusionner les orchestres, n'est-ce pas leur faire perdre une partie de leur identité musicale et de leur qualité artistique ?

Sur le maillage de France Bleu, nous sommes très heureux de France Bleu Saint-Étienne Loire. J'ai pu le constater en me rendant récemment à la soirée des talents France Bleu qui a rassemblé 8 000 personnes au Zénith de Saint-Étienne. Je confirme que Saint-Étienne est une ville en plein renouvellement. J'en profite pour répondre à M. Charles de Courson sur la musique d'expression française sur nos antennes. France Bleu est un grand partenaire des nouveaux talents français. Le plateau réuni ce soir-là en témoignait.

Je souhaite que le maillage de France Bleu s'étende. Je pense notamment à la région Midi-Pyrénées dans laquelle nous n'avons qu'une fréquence, à Toulouse, ou à Lyon, la deuxième agglomération de France, qui ne dispose pas de fréquence France Bleu.

Mais, compte tenu des contraintes financières, l'extension du maillage passe nécessairement par un redéploiement du réseau. Frédéric Schlesinger et Claude Esclatine ont entamé ce travail pour repenser notre présence, notamment la présence des reporters en résidence qui sont les correspondants de France Bleu dans les territoires sans station France Bleu. Nous remplissons là une mission de service public tout à fait insigne.

La séduction des jeunes publics est l'une des raisons pour lesquelles je souhaite une réorientation du Mouv' vers la musique. Sur les cinq dernières années, plus on a investi d'argent dans Le Mouv', moins la radio a fait d'audience. C'est peut-être une bonne nouvelle puisque je cherche à faire des économies...

Le Mouv' atteignait un point d'audience cumulée il y a quelques années. Il n'y a donc pas de fatalité à ce que le service public ne puisse pas s'adresser à la jeunesse. Le travail entrepris par Bruno Laforestrie, son directeur, vise, après un certain nombre d'études réalisées à l'automne, à repositionner le Mouv' sur un public de jeunes et de jeunes adultes et à en faire une radio tournée vers les cultures urbaines – cela ne veut pas dire le transformer en Skyrock. Le service public peut faire une radio jeune qui s'adressera à des catégories socioprofessionnelles qu'il ne touche pas aujourd'hui. À l'exception de France Bleu, les radios de Radio France sont écoutées par les seuls « CSP+ », voire « CSP++ ». Elles s'adressent essentiellement à des actifs alors que nous devons pouvoir toucher une partie de la jeunesse. C'est tout le projet de la nouvelle identité du Mouv'.

Pour le Mouv', nous devons fixer un point de rendez-vous dans le COM pour évaluer les résultats. Si la formule choisie ne marche pas, il faudra trouver une autre solution pour atteindre ces jeunes publics. La présence sur les réseaux sociaux et sur les plateformes de partage est essentielle, ce qui justifie la place donnée à la vidéo pour pouvoir poster nos programmes et s'adresser au jeune public, non pas par les réseaux classiques de la FM – quoiqu'il faille continuer à le faire – mais en rendant disponibles les contenus là où les jeunes les cherchent.

Madame Dessus, il faut que vos amis réécoutent France Inter. Depuis la rentrée, la différence s'entend. La radio est plus légère tout en étant sérieuse, toujours aussi respectueuse tout en étant plus souriante, plus féminine aussi – c'est vrai pour la matinale de Patrick Cohen dans laquelle trois voix féminines, Rebecca Manzoni, Léa Salamé et Charline Vanhoenacker, apportent une touche différente, complémentaire, une diversité. Toute la grille a été largement revue : les émissions nouvelles marchent bien – c'est vrai pour l'après-midi qui était en perte de vitesse – alors que les émissions qui n'ont pas changé sont plus en difficulté. Je dis à Laurence Bloch et aux équipes de France Inter : continuez !

Je souhaite diversifier les ressources publicitaires en accueillant de nouveaux annonceurs. On peut imaginer atteindre en cinq ans, à la fin du COM, 20 % de ressources commerciales, comprenant la publicité mais aussi la location d'espaces, la billetterie, les concessions – nous souhaitons accueillir un restaurant, une librairie, un café bar pour créer un lieu de vie à Radio France. En effet, c'est aussi en faisant de la Maison de la radio une maison de la culture et des cultures que nous réussirons à attirer un autre public.

Il existe deux catégories d'ateliers pédagogiques, ceux autour de la musique classique et ceux autour de France Info dans lesquels les enfants participent à la fabrication d'une radio d'information en continu et appréhendent les métiers du journalisme et les métiers techniques. Nous avons signé des conventions avec les trois rectorats de la région Île-de-France pour permettre aux enfants de venir participer chaque semaine à la Maison de la radio à ces ateliers. Nous devons promouvoir notre offre auprès des maires de la région parisienne et faire valoir son intérêt dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Sur le rapprochement entre FIP et RF8, RF8 doit nous servir de plateforme pour affiner l'offre de nos chaînes musicales, FIP et France Musique. Je compte sur le nouveau directeur du numérique, Laurent Frisch, ancien directeur du numérique à France Télévisions, qui doit arriver le 5 janvier, pour établir les passerelles appelées de leurs vœux par le Président de la République, le CSA, la représentation nationale et moi-même entre les différentes entités de l'audiovisuel public.

Nous travaillons déjà avec l'INA. Cela se traduit à l'antenne par l'émission de Fabrice Drouelle « Affaires sensibles ». Ce documentaire quotidien en direct à la radio ne pourrait pas se faire sans le concours de l'INA et l'accès à leurs archives. C'est une gageure de réussir à produire une émission aussi complexe tous les jours. On peut probablement aller plus loin dans la collaboration avec France Télévisions et France 24. Je sais aussi que Marie-Christine Saragosse souhaiterait que les captations des concerts de Radio France puissent être diffusées sur les chaînes de France Médias Monde. L'équipement audiovisuel de l'auditorium, qui devrait être opérationnel à la rentrée, est essentiel – les grandes salles de concert internationales sont équipées. Nous souhaitons poursuivre la collaboration avec Arte qui capte déjà certains concerts mais nous aimerions aussi que France Télévisions en diffuse davantage.

Madame Pompili, je n'ai pas changé d'avis sur la radio numérique terrestre. Je n'ai pas aujourd'hui les moyens de la faire. Compte tenu du coût de la RNT, même en fermant les ondes moyennes et les ondes longues, l'argent qui aurait pu permettre de déployer la RNT est aujourd'hui nécessaire pour revenir à l'équilibre des comptes. La RNT nous permettrait pourtant de couvrir un certain nombre de régions – France Info en Bretagne, par exemple – ou d'élargir la diffusion de FIP, qui n'a que dix fréquences. Il est vraiment très dommage que cette pépite qu'est FIP ne dispose pas de davantage de relais mais je n'ai pas les moyens de recourir à la RNT aujourd'hui.

Nous avons demandé le taux de couverture hertzien analogique au CSA, qui s'est retourné vers le ministère de la Culture et de la communication. Nous ne connaissons donc toujours pas, à ce jour, notre couverture selon le nouveau mode de calcul du CSA.

**M. le président Patrick Bloche.** Je vous remercie, monsieur le président-directeur général, d'avoir répondu de manière approfondie à toutes les questions qui vous ont été posées.

## **Membres présents ou excusés**

### **Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire**

Réunion du mercredi 10 décembre 2014 à 16 h 30

*Présents.* - M. Gilles Carrez, M. Christophe Castaner, M. Romain Colas, M. Charles de Courson, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Alain Fauré, M. Jean-Louis Gagnaire, M. Razzy Hammadi, M. Régis Juanico, M. Jean-François Lamour, M. Dominique Lefebvre, M. Bruno Le Maire, Mme Véronique Louwagie, M. Jean-François Mancel, Mme Monique Rabin, M. Alain Rodet, Mme Eva Sas, M. Michel Vergnier, M. Éric Woerth

*Excusés.* - M. Guillaume Bachelay, M. Jean-Marie Beffara, M. Étienne Blanc, M. Gaby Charroux, M. Pascal Cherki, M. Jean-Louis Dumont, M. Jean-Claude Fruteau, M. Joël Giraud, M. Marc Goua, Mme Arlette Grosskost, M. Patrick Lebreton, M. Marc Le Fur, M. Victorin Lurel, M. Michel Pajon, Mme Valérie Pécresse, Mme Valérie Rabault, M. Thierry Robert

